

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2023-2417
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et Canopée - Le réseau des bois de Laval pour le développement et la pérennisation du programme Île en vert afin d'atténuer les impacts des changements climatiques et approuver le virement 55-48724	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : AIDE FINANCIÈRE <p style="margin-left: 40px;"> Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 250 000,00 \$ Année du budget : 2023 </p> Provenance du financement : Dépense non prévue au budget courant du SENVÉ <u>Unité administrative concernée</u> Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté		

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2023-2417
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
<u>Date</u> 2022-04-06	<u>No résolution</u> CM-20220406-389	<u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CANOPÉE - LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle		
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Canopée - Le réseau des bois de Laval pour la réalisation de travaux de verdissement sur les terrains privés et institutionnels à Laval, au montant de 500 000 \$, afin d'atténuer les impacts des changements climatiques;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval ladite entente.		
ADOPTÉ		
(SD-2022-853)		
<u>Date</u> 2022-03-30	<u>No résolution</u> CE-20220330-1042	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CANOPÉE - LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Canopée - Le réseau des bois de Laval pour la réalisation de travaux de verdissement sur les terrains privés et institutionnels à Laval, au montant de 500 000 \$, afin d'atténuer les impacts des changements climatiques;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval ladite entente.		
(CT:1691731)		
(SD-2022-853)		
<u>Date</u> 2021-08-25	<u>No résolution</u> CE-20210825-2996	<u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE DE SUBVENTION D'ARBRES - CANOPÉE - LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
d'approuver l'entente de subvention d'arbres à intervenir entre Ville de Laval et Canopée - Le réseau des bois de Laval concernant la réalisation d'un projet visant à favoriser la plantation d'arbres sur les terrains d'organismes municipaux et publics, pour les années 2021 et 2022;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.		
(SD-2021-4263)		

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2023-2417
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Depuis 2019, la Ville de Laval travaille sur la mise en place de programmes de plantation d'arbres et de végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur.</p> <p>Plusieurs initiatives ont été lancées, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de plantation destiné aux entreprises et institutions, portées par Soverdi; - Un projet de naturalisation des bretelles d'autoroute; - Un partenariat avec l'organisme Canopée pour soutenir le programme Île en vert. <p>En 2022, la Ville a octroyé une aide financière de 250 000 \$ à l'organisme Canopée dans le cadre du programme Île en vert qui a également reçu un appui financier du gouvernement du Québec. Cela a permis à Canopée de planter 1719 arbres et 1958 arbustes en 2022.</p> <p>En 2023, le SENVÉ recommande l'octroi d'une aide financière de 250 000 \$ dont l'objectif principal serait de permettre à Canopée de préparer les futures plantations, en identifiant les obstacles potentiels, en proposant des solutions pour les surmonter et en optimisant leurs ressources. Les fonds serviront à réaliser les objectifs mentionnés ci-dessous, avec un accent sur l'augmentation du nombre d'arbres plantés dès 2024 ainsi que la réduction des coûts globaux de plantation.</p> <p>Volet 1 : Identifier des sites pour de la plantation d'arbres et de la déminéralisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conclure des ententes avec les propriétaires de terrains pour de la plantation en 2024 ; <p>Volet 2 : Développer et pérenniser le programme Île en vert</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un plan d'action pour le programme de verdissement Île en vert jusqu'en 2026 <ul style="list-style-type: none"> o Préparer le montage financier et identifier les solutions pour augmenter l'efficacité ; o Assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement ; o Répondre aux enjeux de main-d'oeuvre. <p>Volet 3 : Planter un minimum de 250 arbres en 2023</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>Le financement de l'organisme en 2023 consistera donc à développer et pérenniser le programme de plantation île en vert, ce qui permettra d'augmenter la capacité annuelle de plantation, mais également de revoir la structure de coûts pour en assurer l'efficacité.</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Dépense non prévue au budget courant du SENVÉ Référence voir virement de crédits 55-48724 Selon la norme sur les paiements de transferts, ces aides seront comptabilisées au fur et à mesure des versements et impacteront donc les budget 2023 et possiblement 2024 s'il reste des versements.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2023-2417
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>Recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et Canopée - Le réseau des bois de Laval pour le développement et la pérennisation du programme Île en vert afin d'atténuer les impacts des changements climatiques.</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval ladite convention de résiliation.</p> <p>d'autoriser le virement de crédits 55-48724 au montant de 250 000 \$ pour l'aide financière à Canopée</p> <p>du code budgétaire : 28101-1751-00-119990-00000</p> <p>au code budgétaire : 55804-4813-00-119110-00000</p>		
<p>CERTIFICATION</p> <p>Numérotation des finances : 1750647 Coût estimé affectant l'année en cours : 250 000,00 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>La recommandation du virement de 250 000\$ n'exige pas l'approbation du CM.</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <p style="text-align: center;"> LEFEBVRE, Madame LISON (54347) 2023-05-29 </p> <p style="text-align: center;"> _____ _____ </p> <p style="text-align: center;"> AN - MS - JR </p>		